

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER



Siège social : Mairie de Moulins Place de l'Hôtel de Ville 03000 MOULINS
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437
J.O. du 7 janvier 1981

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 3 octobre 2015

à SAINT-POURCAIN S/SIOULE (Allier) 23, rue de Verdun
Salle Ernest Maximim

I. APPEL DES CLUBS - VERIFICATION DES POUVOIRS - DESIGNATION DES ASSESSEURS

N° Club	CLUB	Nombre de voix	représentation
03 03 001	TS VAUX	2	Absent - non représenté
03 03 002	STAR ST-POURCAIN	4	Pouvoirs Bernard DELORME
03 03 003	AST TREIGNAT	4	Présent
03 03 004	STA CUSSET	4	Absent – non représenté
03 03 006	CSLG MONTLUCON	2	Absent – non représenté
03 03 095	RPNA COMMENTRY	4	Présent
03 03 143	STS MONTLUCON	4	Présent
03 03 144	ASTA MOULINS	7	Présent
03 03 145	ST BOURBON L'ARCHAMBAULT	2	Absent – non représenté
03 03 170	RC DOMERAT	4	Pouvoirs Pierre BESSIERE
03 03 252	TS VICHY	6	Présent
	Total des voix	43	

Clubs présents ou représentés : 7 sur 11

soit un total de 33 voix sur 43

Le quorum du quart des membres et des voix est donc largement atteint.

Est désignée comme assesseur : Danielle LACQUEMENT

Est désigné comme scrutateur : Bruno BEZANCON

II. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président du Comité Départemental Bernard DELORME ouvre la séance à 16 heures 15' en présentant les excuses de la Directrice Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et du Président du Conseil Général de l'Allier. Il remercie Michel GUASTUCCI, Président de la STAR Saint-Pourçain pour l'organisation de cette réunion et qui est retenu par l'ouverture de son stand. Il remercie également la Ville de Saint-Pourçain pour le prêt de la salle et toutes les personnes présentes pour leur participation aux travaux de cette assemblée.

III. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 OCTOBRE 2014

Le Président demande aux membres de l'Assemblée si les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 octobre 2014 appellent des remarques particulières. Aucune observation n'est faite.

Approbation du procès-verbal

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 33

POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

IV. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président donne lecture de son rapport moral (annexe) pour l'exercice 2014-2015. Celui-ci n'appelle pas de questions ou remarques des membres présents. Le rapport est donc soumis au vote de l'Assemblée.

Approbation du rapport moral du Président
Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRI MEES : 33
POUR : 33
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

V. RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Le Trésorier Pierre BORG donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice (annexe) et commente les différents documents financiers présentés à l'Assemblée. Puis la parole est donnée au contrôleur aux comptes Bruno BEZANCON qui fait état de son rapport. Il demande ensuite à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier pour sa saine gestion.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'année écoulée (2014-2015)
Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRI MEES : 33
POUR : 33
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Le rapport financier et les comptes de l'exercice écoulé (2014-2015) sont approuvés à l'unanimité.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte de « report à Nouveau ».

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRI MEES : 33
POUR : 33
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. NOMINATION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Le Président demande s'il y a des candidats pour les deux postes à pourvoir. Bruno BEZANCON renouvelle sa candidature. Il est seul postulant.

TOTAL DES VOIX EXPRI MEES : 33
POUR : 33
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

Bruno BEZANCON est nommé contrôleur aux comptes pour l'exercice 2015-2016 à l'unanimité.

VIII. COTISATION 2015-2016

Le Président propose de maintenir son montant. La cotisation annuelle, uniforme à tous les clubs, restera à 30 €.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 33

POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation annuelle est fixée à 30 €.

IX. BUDGET PREVISIONNEL

Le Trésorier commente les prévisions par poste et répond aux différentes questions.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 33

POUR : 33

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget prévisionnel 2015-2016 est adopté à l'unanimité.

X. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions préalablement posées, le débat s'ouvre sur l'actualité des clubs. L'arrivée de nouveaux licenciés et la croissance des effectifs animent les discussions.

Le Président prend l'exemple du club de Moulins qui vient de mettre en place un parcours de formation au tir pour les nouveaux arrivants et dont la diminution du nombre de bénévoles a été compensée par l'embauche d'une salariée à raison de 20 heures par semaine. La démotivation des anciens bénévoles et le manque d'engagements en général conduisent et conduiront les clubs à se tourner vers la professionnalisation de leur association dans la mesure où ils en ont, bien sûr, les moyens financiers.

Le cas de la STAR est évoqué où son président et son épouse restent les seuls à faire tourner le club qui, afin de minimiser les dépenses de gestion, a transféré l'air comprimé dans son stand entièrement rénové de Monétay s/Allier. Ainsi toutes les disciplines sont regroupées sur le même lieu. Seule leur volonté de pérenniser les activités de tir sur ce secteur a permis d'éviter la dissolution de cette association.

Le Président revient sur les moyens financiers des clubs. Le prix de la cotisation est généralement peu élevé dans notre secteur d'activité et freine la professionnalisation. Les subventions sont amenées à baisser d'année en année. Il faut anticiper et prendre les bonnes orientations qui permettront de faire face aux défis de demain.

Il rappelle les nouvelles règles d'attribution du CNDS : il n'y aura plus de dispatching de la subvention globale obtenue par le comité départemental au titre des actions de chaque club mais les factures correspondant aux actions 2015 devront être établies au nom du comité départemental. Avec ces nouvelles dispositions, le président demande à chaque club de bien vouloir lui faire parvenir leurs besoins en matériels et équipements avant le 30 novembre.

Le tir n'est plus celui que les anciens ont connu il y a trente ou quarante ans. La société a changé et le sport avec elle. Le nombre de compétiteurs diminue chaque saison. Les nouveaux adhérents plus orientés sur le tir de loisirs sont devenus des consommateurs. Charge à nous de leur offrir des prestations à la hauteur de leurs attentes.

Le calendrier d'hiver est confirmé et sera envoyé au responsable régional de la gestion sportive.

Les lieux des championnats de printemps 2016 sont définis. Les dates seront arrêtées lorsque nous aurons la confirmation du calendrier des championnats de France.

Le Président rappelle que les clubs organisateurs de championnats départementaux doivent être en mesure d'en assurer la gestion informatique (planning et palmarès). Il est déterminé un stage de formation encadré par Daniel GUILLOT le samedi 31 octobre à DOMERAT.

Ce stage est ouvert à toutes les personnes des clubs de l'Allier qui désirent acquérir ou perfectionner leurs connaissances du logiciel ISIS.

Le Président remet ensuite les diplômes et médailles aux champions de l'ALLIER 2015 dans les différentes disciplines et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 18 heures.